

DEMANDE D'INSTALLATION

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE LOT (<21 EH)

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné(e), , reconnais avoir pris connaissance du règlement du service public d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, je m'engage :

- à ne réaliser mon installation d'assainissement autonome **qu'après réception de l'avis favorable du SPANC** sur le projet,
- à laisser accéder le technicien du SPANC à ma parcelle si je ne peux être présent lors du rendez-vous,
- à **transmettre le rapport du SPANC** relatif au projet à **l'installateur du dispositif**,
- à avertir le service technique du SPANC en charge du contrôle (coordonnées ci-dessous) **de la date d'achèvement des travaux**,
- à ne recouvrir l'installation **qu'après la visite de contrôle** de bonne exécution des travaux,
- à **m'acquitter de la redevance** fixée par délibération de la collectivité gestionnaire du SPANC.

À le

Signature (précédée de la mention "J'ai lu et approuvé")

- Si mandataire, coordonnées à préciser :

Nom et prénom :
Fonction :
Adresse : Tél. :
Code postal : Commune : Portable :

- Visa du Maire,
pour demande d'instruction du présent dossier d'Assainissement Non Collectif

À le

Signature

Pièces à joindre à ce formulaire

Obligatoires

- Plan de situation (carte au 1/25 000 ou 1/50 000)
- Extrait cadastral de la parcelle
- Plan de masse du projet d'assainissement non collectif

Facultatives (selon les cas)

- Etude de sol (si disponible)

Service technique chargé de l'instruction de votre dossier et du contrôle des installations :



Charte
départementale
de l'assainissement
non collectif

Le présent document a été élaboré dans le cadre de la Charte départementale de l'assainissement non collectif, démarche dans laquelle se sont engagées les différentes collectivités gestionnaires de SPANC afin d'assurer une meilleure lisibilité pour l'usager et une cohérence entre les différents territoires.

DEMANDE D'INSTALLATION

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE LOT (<21 EH)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Le présent formulaire est nécessaire à l'instruction de tout projet de création, de réhabilitation ou de mise en conformité d'un dispositif d'assainissement autonome. Il est à renseigner par le propriétaire du futur dispositif puis à remettre à la mairie de la commune sur laquelle sera implanté le projet. Suite au dépôt du dossier en mairie, le technicien du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) se rendra sur la parcelle après avoir convenu au préalable d'un rendez-vous avec le pétitionnaire afin de valider et si nécessaire d'affiner le projet.

La visite sur site devra être réalisée préalablement à tout dépôt de permis de construire ou d'aménager et l'avis remis à l'issue de cette dernière devra obligatoirement être joint à la demande.

Demandeur

Prénom et NOM :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Commune : Tél. :
Pays : Courriel : @

Projet

- Nature du projet immobilier : Construction neuve
- Nature du projet d'assainissement : Installation neuve
- Cadre de la demande : Permis de Construire (PC)
 Mise en Conformité
- Aménagement d'une habitation existante
- Réhabilitation d'une installation existante
- Déclaration de Travaux (DT)
- Autre :

Installateur du dispositif (si connu)

Nom : Tél. :
Adresse : Code postal : Commune :

Maître d'œuvre (concepteur, architecte...)

Nom : Tél. :
Adresse : Code postal : Commune :

Caractéristiques du terrain et de l'habitation

> LA PARCELLE

- Section et numéro :
- Adresse : Code postal : Commune :
- Superficie (totale) : m² (disponible pour l'assainissement) : m²
- Pente du terrain : faible (< 5%) moyenne (5 à 10%) forte (> 10%)
- Nature du sol : sableux argileux calcaire autre
- Présence d'un captage d'eau potable déclaré auprès des services de l'Etat (puits ou forage) à moins de 35 m destiné à la consommation humaine : oui non ne sait pas
- Parcelle située en zone inondable : oui non
- Présence de nappe à moins de 1 m de la surface du sol : oui non

> L'HABITATION

- habitation individuelle : principale secondaire (durée d'occupation en mois/an :)
- autre (préciser) :
- Nombre de pièces principales (selon article R111-1-1 du code de la construction et de l'habitation) :
- Nombre d'usagers :
- Nombre de logements raccordés au dispositif :
- Destination des eaux pluviales :
 - réseau de surface (fossé, caniveau, ...)
 - infiltration sur la parcelle
 - rétention (cuve, mare, ...)
 - autre :

Les informations nominatives portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé et sont uniquement destinées aux personnes habilitées à instruire votre dossier. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès et, le cas échéant, de rectification ou suppression des informations qui vous concernent en vous adressant à la collectivité gestionnaire du SPANC.

Notice d'aide au choix de la filière d'assainissement

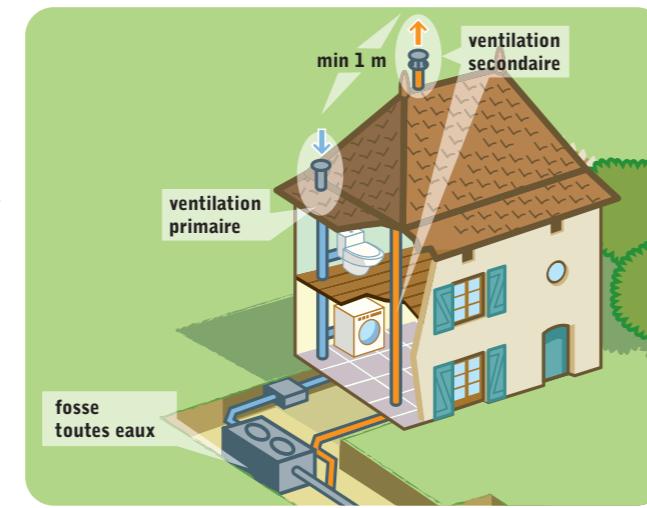
Vous trouverez au sein de la page suivante des informations concernant les principales filières de traitement afin de faire votre choix en fonction des caractéristiques de la parcelle (nature du sol, surface, ...) et de la nature de votre projet. Deux catégories de filières peuvent être mises en oeuvre, soit avec traitement par le sol en place ou reconstitué, soit avec des dis-

positifs agréés par les ministères de l'environnement et de la santé. Une fois ce document retourné au SPANC, le technicien se rendra sur place une première fois, afin d'apprécier la conformité du projet et si nécessaire, vous conseiller sur le dispositif le mieux adapté. Il passera une seconde fois avant le recouvrement du dispositif pour contrôler la bonne exécution des travaux.

FILIÈRES AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU RECONSTITUÉ

> Collecte et prétraitement des eaux usées

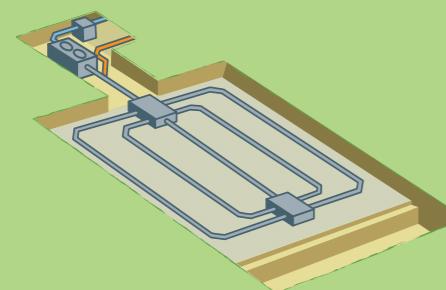
La fosse toutes eaux reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères). D'une capacité minimale de 3000 litres, elle permet la décantation et la liquéfaction des matières. Un bac à graisse peut précéder la fosse si celle-ci se trouve à plus de 10 mètres de la sortie des eaux usées.



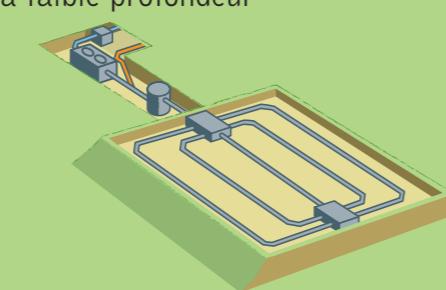
> Traitement selon la nature des terrains

Sous-sol très perméable et sol peu épais

Filtre à sable vertical non drainé



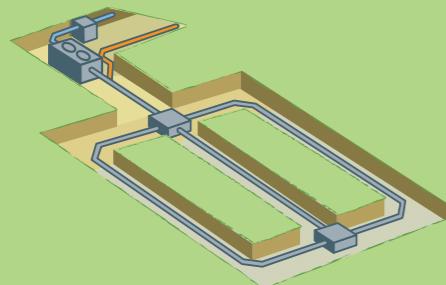
OU Tertre si présence d'une nappe phréatique à faible profondeur



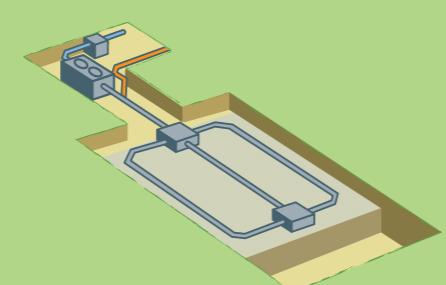
Les eaux traitées s'infiltrent dans le sol

Sous-sol perméable et sol profond

Tranchées d'épandage



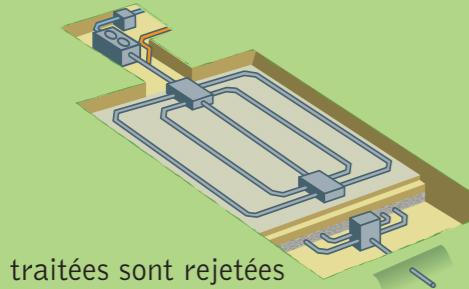
OU Lit d'épandage si sols sableux, tranchées difficilement réalisables



Les eaux traitées s'infiltrent dans le sol

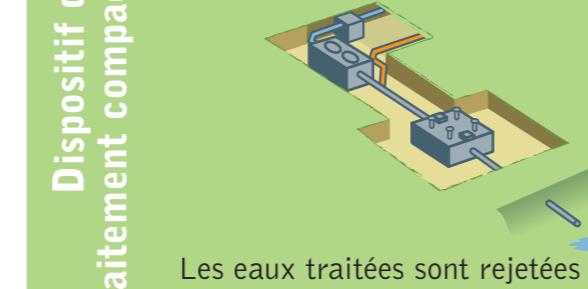
Sous-sol peu perméable

Filtre à sable vertical drainé



Les eaux traitées sont rejetées vers un exutoire (tranchée, fossé,...).

Lit à massif de zéolite



Dispositif de traitement compact



Les eaux traitées sont rejetées vers un exutoire (tranchée, fossé,...).

FILIÈRES AVEC DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS PAR LES MINISTÈRES EN CHARGE DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA SANTÉ

La liste des dispositifs agréés est disponible auprès de votre SPANC ou directement sur le site internet interministériel <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Attention, certains dispositifs ne peuvent être installés pour fonctionner par intermittence (cas des habitations secondaires).

Les filières présentées correspondent à celles qui sont le plus souvent rencontrées sur le territoire du département du Lot, les fiches techniques correspondant sont disponibles auprès de votre SPANC. Cette liste n'est donc pas exhaustive, et ne saurait se substituer aux textes réglementaires.

DESCRIPTION DE LA FILIÈRE PROJETÉE (à remplir par le demandeur)

Ouvrages situés en amont de la filière

- Poste de relevage : oui, volume : litres non
- Bac à graisse : oui, volume : litres Eaux collectées : cuisine cuisine + salle de bains non
- Ventilation primaire ou évent de décompression (ventilation de la chute principale) au dessus du toit ? oui non
- Ventilation secondaire (branchée entre la fosse toutes eaux et le traitement) au dessus du toit ? oui non avec extracteur

Filière de traitement (cocher & renseigner la filière choisie)

Toilettes sèches

Filière avec traitement par le sol en place ou reconstitué

Prétraitement

Volume de la fosse toutes eaux : litres

Préfiltre (préciser le volume s'il n'est pas incorporé dans la fosse toutes eaux : litres)

Traitement

Filtre à sable vertical non drainé

Surface m²

Lit à massif de zéolite

Surface m²

Tertre

Surface minimale au sommet : m²

Surface minimale à la base : m²

Tranchées d'épandage

Longueur totale ml

Nombre total d'antennes

Filtre à sable vertical drainé

Surface m²

Lit d'épandage

Surface m²

Nombre de drains

Filière avec dispositifs de traitement agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé

Dénomination commerciale

Société titulaire de l'agrément

N° d'agrément Date d'obtention

Il est important de bien prendre connaissance du guide d'utilisation de la filière projetée pour évaluer ses contraintes d'exploitation

Évacuation des eaux traitées

Description du mode de rejet des effluents traités : infiltration dans le sous-sol

tranchée d'infiltration (..... ml) autre

Nature de l'exutoire (si existant) : fossé ruisseau autre

(Tout rejet en milieu hydraulique superficiel devra faire l'objet d'une demande de rejet auprès du gestionnaire de ce milieu).

Cadre réservé au SPANC :